

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN**  
**DU MARDI 15 OCTOBRE 2013**

*Convocation du 10/10/2013*

L'an deux mil treize et le 15 octobre, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

**Présents** : Mme FARCY Annick, M. TOURGIS Lionel, M. VINCENT Maurice (adjoints).

M. DEBACKER Pascal, M.GOUET Jérôme, Mme MARIE ROSALIE Christelle, M. BOSSIERE Georges.

**Absents représentés** : M. LOYANT Jean Marie pouvoir à M. VINCENT Maurice - M. MOREAUX Jean Marie pouvoir à M. GOUET Jérôme - Mme GODEFROY Renée pouvoir à M. BOSSIERE Georges - Mme HAMON Carole pouvoir à M. OGIER Hubert.

Mme LE GAL Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE**

**Urbanisme**

Depuis la séance précédente :

- Quatre déclarations de travaux ont été déposées (division parcellaire, abri de jardin et cheminée, travaux sur toiture),
- Deux certificats d'urbanisme ont été délivrés,
- Quatre permis de construire ont été accordés (construction d'un bâtiment avec logement de fonction et de 3 maisons d'habitation),
- Deux DIA ont été signées (parcelles AC 202 et AC 83) ; pas d'exercice du droit de préemption.

**INFORMATIONS CACLM**

**QUESTIONS COMMUNALES**

✓ **Vœu contre la réforme du zonage A/B/C relatif aux aides à l'investissement (loi Duflot)**

Révision du zonage engagée en 2013 par le ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement afin de tenir compte des évolutions de dynamique territoriale intervenues depuis 2009 et mieux cibler la construction de logements locatifs intermédiaires.

Un groupe de travail national a élaboré une nouvelle carte régionale avec classement des communes en catégorie B1 (éligibles de droit) B2 (éligibles sur dérogation) ou C (non éligibles).

La commune de Mouen passerait de C en B.

CLM demande que l'Etat reconsidère sa position afin de prendre en compte le PLH de l'agglomération et sa cohérence.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

✓ **Approbation des décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Etat des charges transférées à CLM :**

Rapport 1 : commune de Colleville Montgomery = 56 168.00 €

Rapport 2 : commune de Oustréham = 364 457.67 €

Rapport 3 : commune de Saint André sur Orne = 41 873.80 €

**Etat des charges transférées et retournées en commune :**

*Rapport 6 : commune de Mouen*

Charges transférées à la commune = 30 025.80 € (SDS et fourrière)

Charges retournées à la commune = 73 297.82 € en année pleine (restauration scolaire, CLSH, autres).

*Rapport 7 : commune de Tourville sur Odon*

Charges transférées à la commune = 19 724.40 € (SDS et fourrière)

Charges retournées à la commune = 71 663.93 € en année pleine (restauration scolaire, CLSH, autres).

*Rapport 8 : commune de Verson*

Charges transférées à la commune = 98 941.60 € (SDS et fourrière)

Charges retournées à la commune = 262 129.41€ en année pleine (restauration scolaire, CLSH, autres).

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Rapports 4 et 5 : en l'absence de documents, abstention du conseil.*

✓ **Réduction de l'emprise de l'Ancienne voie de Caen**

Monsieur le Maire expose que l'extrémité de ce chemin dessert une seule parcelle agricole. Il se termine en cul de sac et ne fait pas partie des chemins de randonnée ou de promenade au niveau supra communal.

Il propose le retour dans le domaine privé de la commune de la section concernée.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

✓ **Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe**

Suite à la mise en disponibilité d'un agent communal le poste est supprimé. Il sera ré ouvert si l'agent décide de réintégrer son emploi.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

✓ **Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

✓ **Intégration dans le domaine public communal**

Le Maire expose que de nombreuses parcelles font partie du domaine public routier depuis plus de 30 ans mais ont conservé leur ancienne numérotation cadastrale. Il est donc nécessaire de les intégrer au domaine public. Parcelles concernées :

- ✓ Allée des Châtaigniers : section AE n° 38 et 39
- ✓ Chemin de la Hoguette : section AE n° 41/42/43/44/45 et 46
- ✓ Rue du Major Henri Legrand : section AE n° 10/47 et 48 – section ZC n° 26 et 85
- ✓ Chemin du Salbey : section ZD n° 45 et 46 – section AA n° 74
- ✓ Allée des Chevreuils : section ZD n° 110
- ✓ Rue Pierre Castel : section AA n° 85/84/83/82/97/80/79/78/77/76/75/121/119/89/73/72/71/70/69/68/63
- ✓ Chemin du Vallon : section AA n° 123/86/87/88
- ✓ Allée de l'Ancienne Chapelle : section AA n° 132/131/19/16/15/11
- ✓ Chemin des Carrières : section AC 157
- ✓ Rue de l'Eglise : section AD n° 81/223/222
- ✓ Passage route de Bretagne / rue des Anémones : section AD n° 142
- ✓ Rue de la Chesnaie : section AD n° 124/101 et 91
- ✓ Rue du 23<sup>ème</sup> Hussars : section AD n° 213/214/231/230/216
- ✓ Allée des Fillers : section AD n° 125
- ✓ Rue des Cotelettes : section AD n° 217/220/221/219
- ✓ Clos des Erables : section AD 8 et 18
- ✓ Rue de la Bruyère : section AD 236/235/237

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

- ✓ **Modification des délibérations du 5 février 2013 accordant garantie à Calvados Habitat**
- Modification du montant de la garantie du prêt plus avec préfinancement révisable (passe de 1 731 922 € à 1 733 922 € ;
- Ajout d'un article 5 autorisant le Maire à intervenir au contrat de prêt.

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## QUESTIONS DIVERSES

**Réunion publique** le 15/11/2013 : information des habitants par boitage et presse. Objet : projet d'installation d'une plate forme logistique sur la zone d'activités.  
Enquête publique aura lieu en décembre prochain.

**Manifestation** : « les lecteurs du soir » à la salle polyvalente le 13/11/2013 à 20h. Entrée libre.

**Transport du mercredi** vers le CLSH : moins d'enfants que prévu.

**Football club** : le principe d'une subvention de 150 € est accepté afin de financer une formation d'arbitre auxiliaire (date en attente).

**Parking de l'école** : un arrêté sera pris. Problème de véhicules qui bloquent le bus, utilisent indûment les places « handicapé » ou empêchent l'accès pompiers. Amendes jusqu'à 130 € et 3 points.

Un agent en CDD souhaite poursuivre une formation diplômante nécessitant une période de stage à réaliser avant la fin de l'année scolaire. Question de l'intégration ou non des périodes déjà effectuées à l'école depuis l'année dernière.

2 propositions ; n°2 adoptée par 12 voix contre 1.

**Merlon** : la dernière parcelle va pouvoir être acquise suite à l'accord du juge des tutelles qui gère les intérêts de la propriétaire.

**Etat financier de Caen la Mer** : un audit a été réalisé. Les moyens pour redresser les finances sont les suivants :

- Fiscalité
- Economies de gestion
- Remise en cause de la solidarité de Caen la Mer vers les communes
- Réduction de l'investissement

Commentaires : en cas de recours à la fiscalité seule : + 50 % en 2015.

Cette solution ne sera pas retenue mais il faut craindre une augmentation sensible malgré tout.

***Monsieur le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 22 h 55 min  
La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 3 décembre 2013 à 20 h30.***